

Validité maximale: 20/06/2034



Logement certifié

Rue: Rue Pierre Denoël n°: 49

CP 4610 Localité : Beyne-Heusay

Certificamme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



Indicateurs spécifiques e énergétique Besoins en chaleur du logement La consommation théorique totals d'énergie primaire de ce65 468 kWh/an logement est de moyens faibles excessifs minimes Surface de plancher chauffé:239 m² Performance des installations de chauffage Consommation spécifique d'énergie primaire : ... insuffisante satisfaisante $A +++ E_{spec} \leq 0$ Performance des installations d'eau chaude sanitaire $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ satisfaisante excellente **Exigences PEB** Réglementation 2010 Système de ventilation $170 < E_{\text{spec}} \le 255$ Performance moyenne du parc immobilier 274 $255 < E_{spec} \le 340$ wallon en 2010 incomplet $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ Utilisation d rgies renouvelables $425 < E_{spec} \le 510$ $E_{\text{spec}} > 510$ sol. photovolt chaleur cogénération sol. therm.

Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00281

Nom / Prénom: MARTIN Bernard

Adresse: Sur les Roches

n°:13

CP: 4960 Localité: Malmedy

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version de parçocle 14-déc.-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.4.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Validité maximale: 20/06/2034



Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déparditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, texe, batiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un ermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformement au protocole de la l'Administration

Pescription par le certificateur

Volume pris en compte pour définir le valu he protégé : toute l'unité, à l'exception de la cave et des combles. tégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par

en<u>t</u> est de **682 m³** Le volume protégé de ce log

Surface de plancher chauf.

urfaces de piantent les dimensions extérieures sprésentant une hauteur sous plafona de ation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 239 m² Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du loge cont situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimun pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprime en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

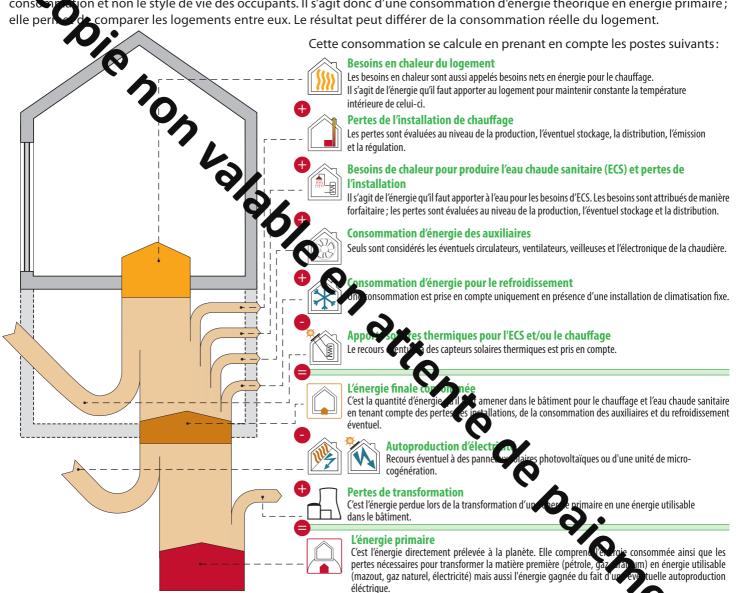


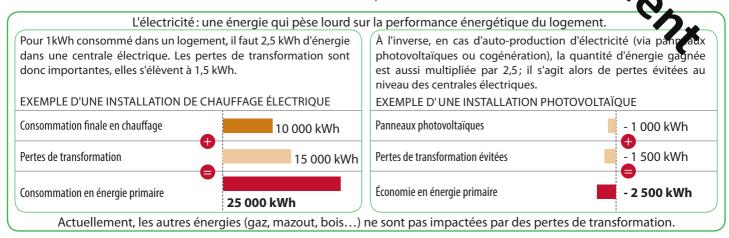
Validité maximale: 20/06/2034



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les la genents faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle per la comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.





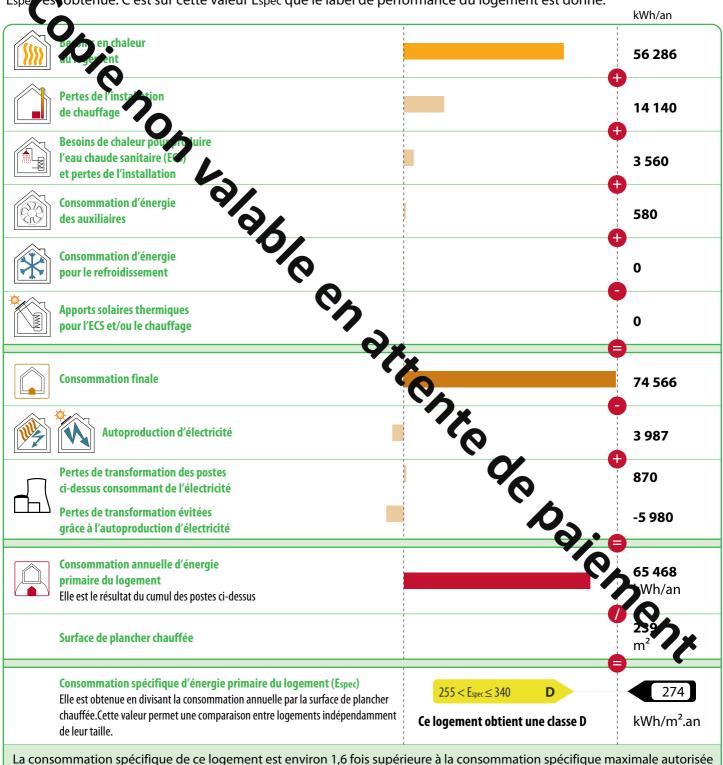


Validité maximale: 20/06/2034



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espe es obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Validité maximale: 20/06/2034



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Ce caines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ense de du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines dennées propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont immés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le conficateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant a effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par example, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de province de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeus par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne province sa nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le ce 1,	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	P/2
Ventilation	Pas de preuve	(0)
Chauffage	Pas de preuve	(A).
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	Ph.
Solaire photovoltaïque	Documentation technique	Puissance crête de 5880Wc

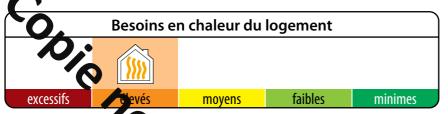


Validité maximale: 20/06/2034



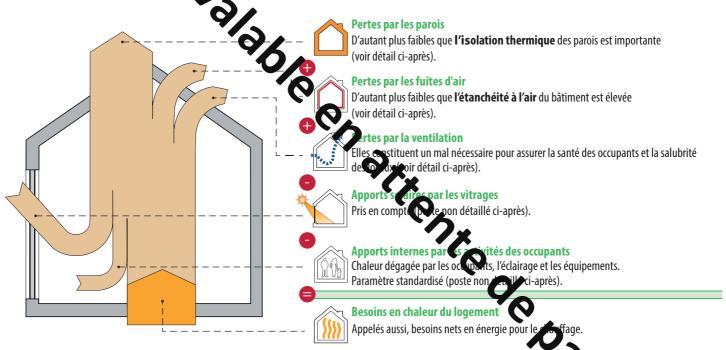
Descriptions et recommandations -1-

Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation exista



235 kWh/m².an **Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apport de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par le ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	Les surfaces renseignées sont mesurées suivage Pertes par les parois le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Туре	Type Dénomination Surface Justification				
1 Parois présentant un très bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.					
F8 velux M04 59 $1,5 \text{ m}^2$ Double vitrage haut rendement - $U_w = 1,4$ W/m ² .K					
suite →					



Validité maximale: 20/06/2034



Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Dénomination			Surface	Justification	
2 Pages lyec un bon niveau d'isolation					
La perfor	La performant hermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.				
	F6	enêtre Bois DV récent	3,5 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis bois	
	F7	fenêtro PVC DV récent	1,4 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis PVC	
(3) Paro	is avec	isolation insuffisante pu d'épaisse	eur inconnu	e	
_				ir vérifié le niveau d'isolation existant).	
	F2	porte extérieure Bois DV 50%	2,0 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois	
	F5	fenêtre Bois DV	1 (2) 1 ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois	
		isolation ons: à isoler.		9/x	
	M1	mur plein apparent	99,3 m ²	6	
	M4	mur plein non apparent	35,2 m ²	70.	
	F1	porte extérieure Bois DV 25%	2,4 m ²	Double vitrage ording e (U _g = 3,1 W/m².K) Panneau non isolén métallique Châssis b is	
	F3	porte extérieure Bois	2,3 m²	Panneau non isolé non métallitue Châssis bois	
	F4	fenêtre Bois SV	0,3 m²	Simple vitrage - (U _g = 5,7 W/m².K) Châssis bois	
				suite →	



Validité maximale: 20/06/2034



Descriptions et recommandations -3-

	Perte	s par les parois - suite le		aces renseignées sont mesurées suivant collecte des données défini par l'Administration.	
7,000	Dénomination		Surface	Justification	
•	5 Page is loft la présence d'isolation est inconnue Recommand (1) ns : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	T1	toiture à versants	106,6 m ²	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	T2	plafond contre combles	39,6 m²	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	M2	mur plein apparent Coiton intérieure	32,3 m²	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	M3	mur plein apparent ép. 52cm	7,4 m ²	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
	M5	mur contre combles	5,7 m²	Vérification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.	
\wedge	P1	plancher sur cave	27,4 m²	Verification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette	
	P2	plancher sur sol	100,8 m ²	Vérification in passible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a et a paromise.	
				Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a ete i ansmise.	
				NA CONTRACTOR OF THE PROPERTY	



Validité maximale: 20/06/2034



Descriptions et recommandations -4-

L	

Pertes par les fuites d'air

Amél or r l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchault d'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non: valeur par 🎺 📆 t: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations : L'étanch lité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au rive au des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'e. L'è que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remp acer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en pa diculier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est nécès à par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution
☑ Non □ Oui	☑ Non ☐ Oui	Man Dui
 Diminution g	lobale des pertes de ventilation	0 %
		Ch.
		N/A

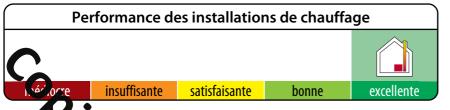


Validité maximale: 20/06/2034

80%



Descriptions et recommandations -5-



Rendement global en énergie primaire

Inst	lation de chauffage central
Production	Chau ile e, gaz naturel, à condensation
Distribution	Aucune ar lisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, co vecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un then postat d'ambiance
est présent, de	un circulateur pour l'instal la parde chauffage central n'a pas pu être déterminée. Si un circulateur emander à un chauffagiste propressionnel de vérifier sa régulation. S'il s'avère qu'il fonctionne en cela représente une consommation inutile. Il est dès lors recommandé de le commander par une urant sa mise à l'arrêt hors demander et chaleur.
	Ch*



Validité maximale: 20/06/2034



Descriptions et recommandations -6-





53 %Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production

To value and a chaudière n'est pas maintenue constamment en température), fabriquée avant 2016

Distribution Evier de cusine, entre 5 et 15 m de conduite Bain ou douch e plus de 5 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stocar e n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine dipers e devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc écommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

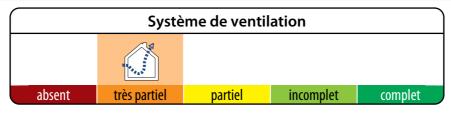
evra. mandé de .



Validité maximale: 20/06/2034



Descriptions et recommandations -7-





ème de ventilation

N'oubliez pas la ven all tion!

La ventilation des loca essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation glables (OAR) ou mecali ques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	at £U	Cuisine ouverte	aucun
Salon TV	aucum	Salle de bain	aucun
Chambre 1 (+1)	aucun	Buanderie	aucun
Chambre 2 (+1)	aucun	Toilette 1 (+1)	aucun
Chambre 3 (+2)	OAR	Toilette 2 (+2)	aucun
Chambre 4 (+2)	OAR		

Chambre 4 (+2)

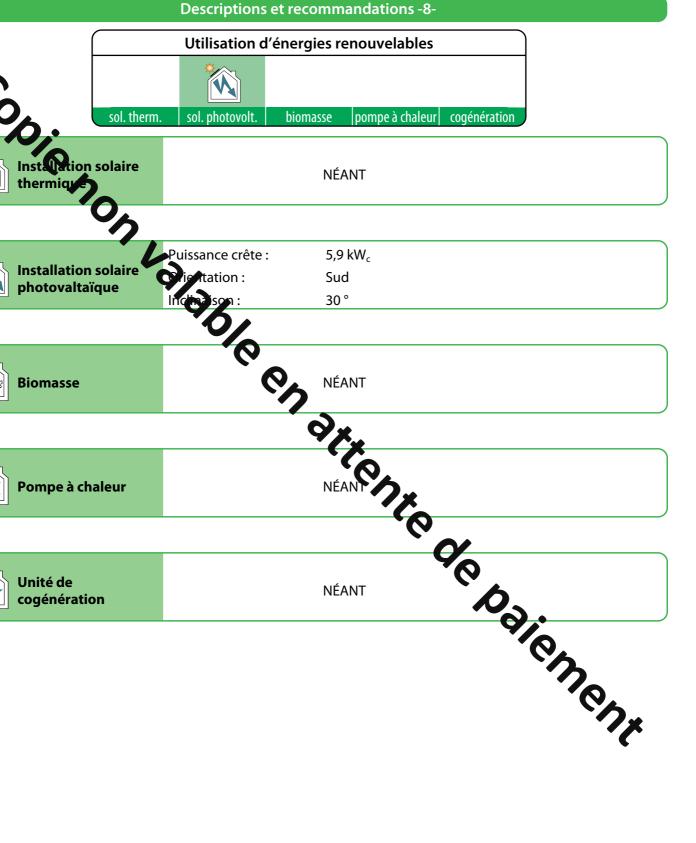
Selon les relevés effectués par le certificate
dans le logement. Le système de ventilation n'est de logement. Le système de ventilation des locaux est essentielle pour la de logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation comples logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation comples si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autration us de d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extens uns, la réglement des locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécanil the s).



Validité maximale: 20/06/2034

















Validité maximale: 20/06/2034



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émissis de de co ₂ du logement	10 995 kg CO ₂ /an
Surface de plant de chauffée	239 m²
Émissions spécifiques de Q	46 kg CO ₂ /m².an

400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un 1000 kg de CO₂ équivalent à ro aller-retour Bruxelles-Lisbonne en par passager).

our aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance exergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit pement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils pe so nalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voi Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés. Jre Ook on the Contract of the

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 220 € TVA comprise